

2G PRIMEURS

Société par actions simplifiée au capital de 27 500 euros
Siège social : Zone Industrielle des Iscles, Avenue de la Digue,
13160 CHATEAURENARD

399 351 865 RCS TARASCON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE **DU 1^{er} AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le premier avril,
A 9 heures,

✓ **La Société HOLDING PLEINDOUX,**

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 euros,
Ayant son siège social 239 Chemin Di Pourreto, 13940 MOLLEGES,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TARASCON sous le numéro 919 095 901,
Représentée par Monsieur Éric PLEINDOUX, en sa qualité de Président,

Présidente et Associée Unique de la société 2G PRIMEURS,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Rémunération du nouveau Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique :

- constate la démission irrévocable, reçue ce jour par lettre, de la société HOLDING PLEINDOUX de ses fonctions de Présidente de la Société,
- accepte, sans condition ni réserve, la recevabilité de la remise en main propre de la lettre de démission de la société HOLDING PLEINDOUX.

L'Associée Unique, prenant acte de la démission de la société HOLDING PLEINDOUX de son mandat de Présidente à compter du 1^{er} avril 2026, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Éric, Marc PLEINDOUX,

Né le 08/02/1979 à ARLES (13),

De nationalité française,

Demeurant 239 Chemin Di Pourreto - 13940 MOLLEGES.

Monsieur Éric PLEINDOUX accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide qu'il sera statué ultérieurement sur la rémunération de Monsieur Éric PLEINDOUX en qualité de Président.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

EP

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société HOLDING PLEINDOUX

Associée Unique

M. Éric PLEINDOUX

« Bon pour démission des
fonctions de Présidente »

*Bon pour démission des fonctions
de président*



M. Éric PLEINDOUX

« Bon pour acceptation des
fonctions de Président »

*Bon pour acceptation des
fonctions de Présidents*

